

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Martine Dalpé

<https://www.cadre21.org/membres/srmartine-marcelline-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-12-01 19:05:15

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Parler à l'auteur du signalement - grille

2- Parler à la victime - grille

3 - Parler aux témoins s'il y a lieu, en privé - grille

4- J'évalue si l'acte est malveillant et de nature criminelle ou non

4.1 Si oui, je contacte la police et confisque l'appareil électronique (s'il y a des raisons de croire qu'il s'agit de pronographie juvénile) - je ne remplis plus la grille et je passe le relai à la police

4.2 Si non, je rencontre l'instigateur - grille

5 - Si l'acte n'est pas criminel, j'invite un policier éducateur chargé d'intervenir et j'applique la politique de l'école

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation est avant tout, de suivre le protocole à la lettre peu importe le type de situation de sextage afin de déterminer rapidement s'il s'agit ou non d'un acte criminel et pouvoir dans un cas comme dans l'autre intervenir efficacement et/ou transmettre le dossier à la police. Pour ce faire, je dois aussi aller chercher le plus d'informations possibles auprès de la victime et des témoins et, éventuellement, de l'instigateur afin de mieux appréhender la situation et discerner la nature de l'incident pour prendre la bonne décision pour la suite des choses. La confidentialité est toujours très importante tout comme l'approche respectueuse et bienveillante de la victime afin de préserver son estime personnelle déjà blessée. Lui offrir de l'aide professionnelle est aussi pertinent. De plus, l'arrêt d'agir (en confisquant l'appareil électronique) est également prioritaire.

Bien entendu, la prévention auprès des jeunes demeure primordiale.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, il s'agit de la rencontre avec la jeune victime qui ne doit pas se sentir jugée ni humiliée. Toute l'interaction avec elle doit être dans le but de l'aider à se reconstruire après les faits, et cela peut nécessiter une intervention de nature professionnelle. Pendant tout le processus, il est important de faire en sorte que la victime se sente protégée et respectée, qu'elle se sente appuyée et prise au sérieux. De plus, que ce soit elle qui a fait une erreur de jugement ou non, elle doit être outillée pour que la situation ne se répète pas. La méthode Sexto permet d'accélérer la vitesse d'intervention et cela est très rassurant pour la victime qui se sent prise au sérieux.